

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-neuf heure et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE

Absents non excusés : Yvon PERROT

Secrétaire de séance : Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 16 Mai 2025.

Délibération pour une décision modificative sur le budget principal 2025 de la commune.

Monsieur le Maire signale qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget principal de la commune 2025.

Monsieur le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :
En dépenses de Fonctionnement :

- compte 623 (publicité relations publiques) : - 148,000 €
- compte 7391112 (dégrèvement thlv) : + 148,00 €
- compte 752 (location) : - 148,00 €
- compte 73111 (impôts directs locaux) : + 148,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Jacques RIVIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 02/07/2025
Et publication ou notification du : 02/07/2025
AUNAY SOUS CRECY, le 02/07/2025

